

PROPOS INTRODUCTIFS

Jean-Maurice RIPERT

Ambassadeur de France et
Président de l'Association française pour les Nations unies (AFNU)

à l'occasion de la journée internationale du

75^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Évènement co-organisé par l'AFNU, la Fondation René Cassin – IIDH et le ministère de
l'Europe et des affaires étrangères, 5 décembre 2023

Pour citer cet article :

Jean-Maurice Ripert, « Propos introductifs », Actes de la journée du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, *Droits Fondamentaux*, n° 21, janvier – décembre 2023, 2 p.

Jean-Maurice RIPERT

PROPOS INTRODUCTIFS

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui au nom de l'Association Française pour les Nations Unies (AFNU) dans le cadre des célébrations par la France du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris - à quelques pas d'ici - le 10 décembre 1948.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui a mis à notre disposition ce prestigieux Centre de conférences ministériel. La gratitude de l'AFNU va également à toutes les équipes du ministère qui ont œuvré pour rendre cela possible, en particulier à Delphine Borione, l'ambassadrice française pour les droits de l'homme, à la DGM et à sa mission de la gouvernance démocratique pour son soutien décisif dans l'organisation de notre rencontre d'aujourd'hui, ainsi qu'à notre partenaire, la Fondation René Cassin, et à son président Emmanuel Decaux qui a été le moteur de l'organisation de notre rencontre. Je ne veux pas non plus oublier Jérémy Mercier, le pilier de l'AFNU, pour son dévouement et son efficacité.

Mesdames et Messieurs, il y a 75 ans, des hommes et des femmes de bonne volonté, visionnaires, ont proclamé solennellement leur espoir que le monde en aurait fini une fois pour toutes avec les horreurs qu'il venait de traverser. Leurs convictions étaient, pour citer la Déclaration, « *que la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et les droits proclamés par la Déclaration constituaient le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ». Ils inscrivaient leur démarche dans la ligne de la création, quelques années plus tôt en 1945, d'une Organisation des Nations Unies dotée d'une Charte destinée à garantir le droit de tous les peuples à la paix et à la solidarité et celui de tous les êtres humains à la liberté et à la dignité.

La défense et la promotion de ces droits humains universels et imprescriptibles, n'ont pourtant hélas pas cessé, depuis 1948, de connaître des soubresauts, des progrès et des reculs. Guerres entre Etats, conflits internes, instauration de régimes dictatoriaux, terrorisme aveugle, violations généralisées des droits humains dans certaines régions de la planète, atteintes aux libertés fondamentales, rien n'aura été épargné à des millions de citoyens du monde, avec au cœur de ces atrocités toujours les mêmes victimes, des femmes, des enfants, en particulier les filles, des civils.

L'immense travail dévoué et tenace des défenseurs des droits humains, des associations, des ONG, des médias mais aussi des Nations Unies et des démocrates du monde entier a pourtant permis d'adopter au long de ces dernières années de nouveaux textes et de les doter de procédures d'application et parfois

même de sanction. Presque toutes les formes de discrimination sont aujourd'hui condamnées par la communauté internationale et les pressions exercées sur ceux qui les commettent portent parfois leurs fruits. Parfois seulement, hélas ! Dans le même temps les Nations Unies se sont dotées d'instruments nouveaux comme les mécanismes de la Responsabilité de protéger (R2P) dans le domaine humanitaire et la création sous ses auspices de la Cour Pénale Internationale.

Il s'agit d'agir plus efficacement sur le terrain lorsque se produisent des catastrophes d'origine naturelle ou humaine et de chercher à en punir personnellement les responsables. Ce sont des avancées du droit décisives. Le problème comme souvent est son application. Cela n'a pas suffi face à ceux qui décident aujourd'hui, ouvertement, de s'exonérer des droits humains et du droit international, voire de les combattre. La contestation est forte, qui gagne aussi le cœur de démocraties bien installées un peu partout à travers le monde y compris chez nous en Europe.

Les catastrophes planétaires causées par le réchauffement climatique, la dégradation de la biodiversité, les crises alimentaires et sanitaires, le terrorisme semblent justifier aux yeux de certains le retour au nationalisme, à l'égoïsme, au repli sur soi, au rejet de l'autre. Pourtant, il est fallacieux de croire que le retour à la généralisation des rapports de force et le rejet du multilatéralisme, qui va avec, serait capable d'apporter des réponses efficaces et durables à ces nouvelles plaies du monde.

À l'Association Française pour les Nations Unies, nous pensons que c'est au contraire par un retour à un multilatéralisme réel et efficace, par le dialogue et par le respect du droit, de l'ensemble de ces droits humains universels et imprescriptibles que l'humanité progressera à nouveau. C'est à nourrir cette conviction que serviront les travaux de notre rencontre à laquelle participent, et nous les en remercions à l'avance, des experts venus des quatre coins du monde. Ils seront porteurs, nous n'en doutons pas, d'échanges très libres, d'idées nouvelles, de nouvelles raisons d'espérer, de nouvelles raisons de garder foi en l'homme, en son humanité, à sa capacité à faire triompher partout la liberté et la dignité de la personne humaine.

Je vous remercie. Bon colloque !